

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

N° Spécial

29 Janvier 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCPPAT du 29 Janvier 2018

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE l'APPUI TERRITORIAL	Page
DCPPAT N° 2018-01	17.01.2018	Avis d'arrêté imposant à la société TOTAL MARKETING FRANCE sise 19 Avenue Louis Pasteur/ Avenue Henri Barbusse à Bagneux, des prescriptions complémentaires concernant le suivi de la dépollution du site dans le cadre de la cessation définitive d'activité déclarée.	3
DCPPAT N° 2018-07	22.01.2018	Avis d'arrêté préfectoral imposant à la société OIL FRANCE la consignation des sommes correspondant au coût des travaux de dépollution prescrits aux articles 1, 2 et 6 de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2015, concernant l'ancienne station-service qu'elle a exploitée à Colombes, 143/147 Avenue de Stalingrad.	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE l'APPUI TERRITORIAL

Avis d'arrêté DCPPAT n° 2018-01 du 17 janvier 2018 imposant à la société TOTAL MARKETING FRANCE sise 19 Avenue Louis Pasteur/ Avenue Henri Barbusse à Bagneux, des prescriptions complémentaires concernant le suivi de la dépollution du site dans le cadre de la cessation définitive d'activité déclarée.

Par arrêté DRE n° 2018-01 du 17 janvier 2018, le Préfet des Hauts-de-Seine a imposé à la société TOTAL MARKETING FRANCE sise 19 Avenue Louis Pasteur/ Avenue Henri Barbusse à Bagneux, des prescriptions complémentaires concernant le suivi de la dépollution du site dans le cadre de la cessation définitive d'activité déclarée.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine –D.C.P.P.A.T. – Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie de Bagneux, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

Avis d'arrêté préfectoral DCPPAT n° 2018-07 du 22 janvier 2018 imposant à la société OIL FRANCE la consignation des sommes correspondant au coût des travaux de dépollution prescrits aux articles 1, 2 et 6 de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2015, concernant l'ancienne station-service qu'elle a exploitée à Colombes, 143/147 Avenue de Stalingrad.

Par arrêté DCPPAT n° 2018-07 du 22 janvier 2018, le Préfet des Hauts-de-Seine a imposé à la société OIL France, la consignation auprès d'un comptable public d'une somme de 250 000 € TTC destinée à financer le coût des opérations nécessaires à la remise en état du site qu'elle a exploité à Colombes, 143/147 Avenue de Stalingrad.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie de Colombes, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles et Ingénierie Territoriale

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/